

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 70067

Numéro SIREN : 378 496 210

Nom ou dénomination : LABORATOIRE PITOT

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 12427

imp/id

Société LABORATOIRE PITOT (EURL)

NEGOCE ARTICLES MEDICAL
FAGOT MARNAT

63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX

COMPTES ANNUELS au 31 MARS 2022

N° SIRET : 37849621000030

Code NAF : 3250A

Désignation de l'entreprise	Société LABORATOIRE PITOT			Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	FAGOT MARNAT		63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX	
Numéro SIRET *	3 7 8 4 9 6 2 1 0 0 0 0 3 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 2		3 1 0 3 2 0 2 1	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	60 980	012		60 980	60 980
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	6 004	016	6 004		
	Immobilisations corporelles *	028	171 251	030	118 278	52 973	59 211
	Immobilisations financières * (1)	040	200	042		200	200
Total I (5)		044	238 435	048	124 282	114 153	120 391
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 485	052		2 485	7 276
	Marchandises *	060	850	062		850	891
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	7 259	070		7 259	9 657
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	2 171	074		2 171	2 817
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092	2 568	094		2 568	953
	Total II	096	15 333	098		15 333	21 593
Total général (I+II)		110	253 767	112	124 282	129 485	141 983
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120			63 000		63 000
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126			6 300		6 300
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	565		10 100
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136			6 386		(9 535)
Provisions réglementées		140					
Total I		142			76 251		69 865
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
Emprunts et dettes assimilées		156			35 471		54 432
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 050		1 638
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	360	172	15 714		16 049
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			53 234		72 119
Total général (I + II + III)		180			129 485		141 983
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		15 063
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		75
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise Société LABORATOIRE PITOT

Néant * |

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le													
		13	1	0	3	2	0	2	2	1	3	1	0	3	2	0	2	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209				210		1	494					1	245				
	Production vendue { biens 7 700 services * 209 }	215				214		100	064					84	966				
		217				218			688						478				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			(4	791)					1	856			
	Production immobilisée *					224													
	Subventions d'exploitation reçues					226													
	Autres produits					230			1	035									3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232			98	490					88	549			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			442						392				
	Variation de stock (marchandises) *					236			41						205				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			2	481					18	713			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240													
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 7 205 - immobilier)					242			45	354					37	101			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 907)	243				244			4	669					4	090			
	Rémunérations du personnel *					250			30	995					29	300			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				60									
	Dotations aux amortissements *					254				6	313					7	535		
	Dotations aux provisions					256													
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259				262				1									5
		260																	
	Total des charges d'exploitation (II)					264				90	355					97	341		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270				8	135					(8	793)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280														
	Produits exceptionnels (IV)				290										1	200			
	Charges financières (V)				294				1	493					1	901			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347				300				255						41			
		348																	
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310				6	386					(9	535)			
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318														
	Provisions non déductibles *				322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324														
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247				330													
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		248																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249			249		251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986	986			987														
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987																		
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	989																	
	Investissements outre-mer 344	344																	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	345																	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement) 356	356																		
Déficits antérieurs reportables : *2.4.....7.60 dont imputés sur le résultat :																			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
					370				0						372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LABORATOIRE PITOT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	60 980	402		404		406	60 980	
	Autres	410	6 004	412		414		416	6 004	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	81 289	432		434		436	81 289	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	28 530	442		444		446	28 530	
	Installations générales agencements divers	450	54 525	452		454		456	54 525	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6 833	472	75	474		476	6 908	
Immobilisations financières		480	200	482		484		486	200	
TOTAL		490	238 360	492	75	494		496	238 435	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	6 004	502		504		506	6 004	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	30 243	522	3 252	524		526	33 495	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	26 435	532	625	534		536	27 060	
	Installations générales, aménagements divers	540	49 524	542	1 628	544		546	51 153	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 763	562	808	564		566	6 571	
TOTAL		570	117 969	572	6 313	574		576	124 282	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société LABORATOIRE PITOT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II	DÉFICITS REPORTABLES	Déficits imputés		983	6 386
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	24 763	984	18 377
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		860	
	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		870	18 377
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)					

III	DIVERS				
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		4 280	
	- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		4 280	
	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
	Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		6 972	
	- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		6 972	
	N° du centre de gestion agréé	388			
	Montant de la TVA collectée	374		18 867	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		6 781	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LABORATOIRE PITOT				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/04/2021		et clos le : 31/03/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

**LABORATOIRE PITOT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 63 000 €
SIEGE SOCIAL : FAGOT-MARNAT
63550 ST VICTOR MONTVIANEIX
378 496 210 RCS CLERMONT FERRAND**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 6 386,02 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 386,02 €
------------------------	------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 6 950,79 €.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
La Gérance**